



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le racisme

Question au Gouvernement n° 118

Texte de la question

RACISME ANTI-FRANÇAIS

M. le président. La parole est à M. Jacques Bompard, député non-inscrit.

M. Jacques Bompard. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, un de nos collègues de la Seine-et-Marne, M. Jean-François Copé, a publiquement dénoncé le racisme anti-blanc existant dans certains quartiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Ces propos font écho à l'ouvrage *Raison de plus !* publié cette année par Mme Vallaud-Belkacem, porte-parole du Gouvernement, dans lequel on trouve quelques lignes courageuses et lucides sur cette forme de racisme. Ce constat n'est donc pas l'apanage d'une formation politique ou d'un courant de pensée. Il couvre l'ensemble de l'échiquier politique. Il est également reconnu par des études sociologiques, comme celle de l'INET, selon laquelle 10 % des Français de souche ont subi au moins une expérience de racisme. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Je citerai quelques exemples. C'est un couple qui visite un appartement dans une cité HLM et se fait traiter de " sales Français " avant de découvrir, au moment du départ, qu'un pneu de sa voiture avait été crevé.

(*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Ce sont des retraités qui, le jour d'une élection, n'osent pas aller voter car, au bas de leur immeuble, une bande leur interdit de sortir. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Je prendrai l'exemple de ce qui s'est passé ce week-end dans ma circonscription : deux jeunes sportifs ont été agressés alors qu'ils passaient à la frontière d'une cité, parce qu'ils avaient le tort de ne pas appartenir à la même communauté que leurs agresseurs.

Ce racisme anti-Français peut également prendre la forme d'une discrimination que l'on pourrait qualifier d'anti-occidentale et qui vise des personnes intégrées.

M. Bernard Roman. Propos honteux !

M. Jacques Bompard. Ainsi, dans une cité, c'est une femme d'origine marocaine dont les enfants sont insultés (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), interdits de jeu avec les autres enfants de la cité. Son crime : elle est divorcée, porte le pantalon, refuse le voile. Sur son passage, on la traite de prostituée. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Dans une école où la quasi-totalité des élèves est étrangère ou d'origine étrangère, les enfants issus de couples mixtes sont moqués (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), traités de " mangeurs de cochon " ! De toute évidence, il semble que le Gouvernement n'ait pas mesuré l'ampleur de ce phénomène (*Vives protestations sur les bancs du groupe SRC.*)...

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Manuel Valls, *ministre de l'intérieur*. Monsieur le député, l'article 225-1 du code pénal sanctionne toute distinction à raison des origines, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste, et RRDP.*) La loi est la même pour tous et ne distinguera jamais les victimes du racisme !

M. Claude Goasguen. Et le délit de faciès ?

M. Manuel Valls, *ministre*. Pour nous, il n'y a pas de racisme anti-noir, il n'y a pas de racisme anti-maghrébin, il n'y a pas de racisme anti-blanc, il y a uniquement le racisme, le racisme qu'il faut combattre sans cesse ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.*)

Plusieurs députés du groupe UMP. Très bien !

M. Manuel Valls, *ministre*. Soutenir l'inverse en distinguant parmi les victimes, introduire une distinction entre celles qui en sont dignes ou non, c'est précisément nier ce qu'est la France et ce qu'est la République. C'est ce qu'a rappelé la porte-parole du Gouvernement, Mme Vallaud-Belkacem, dans son livre, que vous devriez relire ! Ce serait en violer les lois !

Monsieur le député, face au racisme, qui est une réalité, face à la réalité dans nos quartiers, face au communautarisme qui ne cesse de monter, face aux discours de haine, face à ceux et à celles qui jettent les uns contre les autres les Français entre eux, les étrangers contre les Français, il y a trois mots.

D'abord, la laïcité, par ce qui nous rassemble et permet d'avancer à ce pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*)

M. Yves Jégo. Très bien !

M. Manuel Valls, *ministre*. Le deuxième mot, qui ne vous appartient pas, c'est la République partout : dans les quartiers, dans les villages. Et ce gouvernement veut plus que jamais réhabiliter les valeurs de la République ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Il y a enfin un troisième mot, et notre majorité le porte : c'est la France, parce qu'elle ne vous appartient pas ; elle appartient à ceux qui défendent son idéal : celui de la République et de ses valeurs ! (*Mmes et MM. les députés des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP se lèvent et applaudissent vivement. - Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UDI.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 118

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 octobre 2012](#)